

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

**Tenue le 26 septembre 2024 à 12 h au Centre récréatif (2555, rue du Parc) et en visioconférence, à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers Nathaniel St-Pierre, Mark Blair, Simon Brennan et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Sont absents Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Monsieur le conseiller Marc-André Laberge

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent, en présentiel.

**1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 12 h 00.

243-09-2024

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**D'AJOUTER** une résolution au point finances, avec l'ajout de 3.2 :  
**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN  
DES ROUTES LOCALES;**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier, avec l'ajout proposé:

1. **Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions**
3. **Finances**
  - 3.1 Dépôt des états financiers 2023 pour une transmission au MAMH avant le 30 septembre
  - 3.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales
4. **Période de questions**
5. **Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

**2. Période de questions**

Monsieur le maire a déclaré ouverte la période de questions, mais le directeur général présent dans la salle constate qu'il n'y a pas de citoyens, et donc, pas de questions.

**3. Finances**

**3.1 Dépôt des états financiers 2023 pour une transmission au MAMH avant le 30 septembre**

ATTENDU l'obligation qu'a la Municipalité de produire des états financiers vérifiés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU les états financiers produits par la firme de vérificateurs comptables de la Municipalité, B.C.G.O., en regard de l'exercice financier de 2023;

ATTENDU la présentation faite par le maire Yves Métras des états financiers 2023 produits par la firme B.C.G.O.;

244-09-2024

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**QUE** ce Conseil prenne acte du dépôt et de la présentation des états financiers 2023 produits par la firme de vérification comptable B.C.G.O.;  
**D'APPROUVER** lesdits états financiers consolidés pour l'exercice 2023;

**D'AUTORISER** la transmission du Rapport financier consolidé au MAMH pour l'exercice financier 2023.

Les états financiers 2023 complets seront publiés sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE

**3.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales**

**ATTENDU QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 244 107 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments les ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

245-09-2024

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**APPUYÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**QUE** la Municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet entretien des routes locales.

ADOPTÉE

**4. Période de questions**

Monsieur le maire a déclaré ouverte cette deuxième période de questions, mais le directeur général présent dans la salle constate qu'il n'y a pas de citoyens, et donc, pas de questions.

**5. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**QUE** la séance soit levée. Il est 12 h 06.

ADOPTÉE

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.



Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 26 septembre 2024, au sens de l'article 142 du Code municipal.*



Monsieur Yves Métras,  
Maire



Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier